

Parole à...

Alain COGNET, Caen - Lauréat 2000 — adjoint en collège



Le pilotage de l'axe citoyenneté-cadre de vie du projet d'établissement ou l'impulsion de projets éducatifs et culturels, m'a conforté dans mon projet.

Cette fiche de délégation contractualisée entre le chef d'établissement et l'adjoint s'inscrit dans une dynamique de confiance et de perfectionnement au service de tous. Elle est cristallisée dans le Plan Individuel de Formation mis en place par l'EAAVS de l'académie de Caen.

Tu es donc lauréat concours en 2000, quelle a été ton affectation ?

Rentrée 2000, je suis affecté au collège Robert de Mortain (Mortain). Ce collège rural (279 élèves), intégré dans une cité scolaire (LGT, SEP) est sans caractéristiques manquantes, si ce n'est que le proviseur est aussi principal.

Le chef d'établissement d'affectation devient le primordial formateur : un chef d'établissement d'accompagnement et d'accomplissement.

Description du poste attribué : le principal adjoint est le premier interlocuteur des personnels. Il est au quotidien le véritable responsable de la marche de l'établissement. Il bénéficie d'une grande latitude dans le domaine de l'animation pédagogique et éducative. Il doit être identifié comme le représentant du chef d'établissement avec qui il doit entretenir un concertation constante.

Justement, cette formation, elle s'organise comment dans ton académie ?

Une dynamique d'un groupe de stagiaires, soucieux d'être acteurs de leur formation. Nous suivons une formation enrichissante grâce à l'apport et l'intervention des pairs dans différents domaines d'expertises (gestion administrative et financière, utilisation avec pertinence de l'outil informatique, communication...) et surtout le partage d'expériences (comme la gestion de situations de crises, ou mise en place de certaines réformes...) De plus, un enrichissement théorique permet une analyse réflexive de notre fonctionnement. On peut s'acheminer sereinement vers l'acquisition d'un solide bagage de compétences. Les difficultés que je rencontre, sont le retour sur le terrain après 2 ou 3 jours d'absence (cassure dans le suivi éducatif et pédagogique, d'où un besoin urgent de rattraper, entravé par la surabondance de courrier électronique à charge pour l'établissement).

La formation externe est complétée par le suivi d'un tuteur disponible et d'une formation à l'interne entre personnels de direction pour traiter entre autres des études de cas rencontrées dans l'établissement (ex : "humeur" dans Direction n° 83 de novembre 2000).

Et le SNPDEN ?

Le hasard des mutations m'a permis de travailler avec deux responsables du SNPDEN. De plus la lecture de Direction est un complément de formation articulant un engagement de valorisation de la profession et l'éclairage de l'expérience des collègues.

Quel a été ton cursus professionnel ?

J'ai suivi un cursus universitaire de psychologie sociale et expérimentale jusqu'en maîtrise à Clermont-Ferrand. En 1991, j'ai été affecté en tant que CPE dans un établissement de l'académie d'Amiens. La politique de responsabilisation de cet établissement m'a permis par délégation d'assurer rapidement des missions qui m'ont amené à me projeter dans un poste de direction et à me donner le goût du métier de chef d'établissement : présidence de conseils de classes, représentation en commission de délibération des BEP, travaux en commission d'affectation, participation à des réunions conduisant à la réalisation des grands chantiers (rénovation d'un internat de 200 élèves, transformation d'une cantine de 2000 demi-pensionnaires en cafétéria), suivi de cohortes sur le plan éducatif et pédagogique en collaboration très impliquée avec les proviseurs adjoints et les enseignants. Les prises de décisions collégiales des réunions hebdomadaires m'ont montré la diversité des problèmes rencontrés dans un établissement de cette ampleur.

De 1997 à 2000, CPE au collège Val de Vire (Vire), la confiance accordée successivement par mes deux collègues principaux dans des tâches telles que le

Vaste programme, peux-tu préciser ?

Il en découle en effet une délégation très large :

- aménagement et suivi de l'emploi du temps ;
- organisation et animation des réunions pédagogiques ;
- relation avec les instances de l'éducation nationale et extérieures, autant que l'activité collège le justifie ;
- suivi et mise en œuvre du projet d'établissement ;
- travail avec le secrétariat collège pour l'ensemble de ces activités déléguées ;
- suivi des élèves (travail, comportement) ;
- contact premier avec les familles ;
- rapport quotidien avec le personnel (gestion des situations).